



# Guide des cotisations des membres

2009 – 2012



Les désignations géographiques contenues dans cette publication, ainsi que les informations présentées et leur format ne présupposent aucun jugement de la part de l'UICN à propos du statut juridique de quelque pays, territoire ou région que ce soit, pas plus que de ses autorités ou du tracé de ses frontières.

© 2010 IUCN

Imprimé sur papier sans chlore

Disponible à:

UICN  
Unité des membres  
Rue Mauverney 28  
CH-1196 Gland, Suisse  
Tél. : ++41 22 999 00 00  
Fax : ++41 22 999 00 02  
Courriel : [membership@iucn.org](mailto:membership@iucn.org)  
Internet : [www.iucn.org/about/union/members/](http://www.iucn.org/about/union/members/)

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>Catégories de membres</b> .....	<b>2</b>
<b>Cotisations</b> .....	<b>2</b>
<i>Catégorie A (a): Etats</i> .....	<i>2</i>
<i>Catégorie A (a): Organismes gouvernementaux</i> .....	<i>3</i>
<i>Catégorie A (b): Organisations d'intégration politique et/ou économique</i> .....	<i>3</i>
<i>Catégories B (c) et B (d): Organisations non gouvernementales nationales et internationales</i> .....	<i>3</i>
<i>Catégorie C: (e) Membres affiliés</i> .....	<i>4</i>
<b>Paiement des cotisations</b> .....	<b>4</b>
<i>Quand les cotisations sont-elles payables?</i> .....	<i>4</i>
<i>Comment peut-on payer les cotisations ?</i> .....	<i>4</i>
<i>Modalités de paiement</i> .....	<i>5</i>
<b>Numéro de membre</b> .....	<b>5</b>
<b>Groupes de cotisation UICN pour les Etats membres</b> .....	<b>6</b>



# Introduction

---

La fixation des cotisations des membres fait partie des fonctions de l'Assemblée des membres de l'UICN. La structure actuelle des cotisations a été adoptée par la 17<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale (Costa Rica, 1988).

Une seule modification à cette structure, adoptée par le 2<sup>e</sup> Congrès mondial de la nature (Amman, 2000) a été effectuée depuis : il s'agit de l'ajout du groupe de cotisation « 0 » à l'échelle des cotisations des Etats membres. Cet ajout avait pour but de faciliter l'adhésion à l'UICN des pays les moins développés, en réduisant le montant des cotisations.

Lors du Congrès d'Amman, les membres ont demandé au Conseil de revoir la méthode de calcul des cotisations et de les indexer sur un indice d'inflation publié et généralement accepté, au lieu du taux d'augmentation prédéfini utilisé depuis la 17<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale (Costa Rica, 1988). A Bangkok, en 2004, l'Assemblée des membres a approuvé la proposition du Conseil visant à l'adoption de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) publié annuellement par l'Office fédéral suisse de la statistique (SFS), pour l'indexation des cotisations des membres.

Pour la période 2009-2012, l'Unité des membres a procédé à deux modifications dans le calcul des cotisations. Tout en respectant les décisions prises par l'Assemblée au Costa Rica et en Thaïlande, ces modifications permettront aux membres de connaître à l'avance le montant de leurs cotisations annuelles pour les quatre années à venir.

L'IPC suisse est publié en novembre de chaque année. En conséquence, les factures de cotisation de nos membres étaient émises vers la fin de l'année, ce qui ne leur permettait pas de prévoir ce poste de dépenses à l'avance. Pour y remédier, l'Unité des membres emploie maintenant un indice quadriennal rétroactif mis régulièrement à jour, ce qui permet de calculer les cotisations pour 2009-2012

Cotisations année	IPC employé	En %
2009	Indice 2004	0,8
2010	Indice 2005	1,2
2011	Indice 2006	1,1
2012	Indice 2007	0,7

L'UICN se sert à l'heure actuelle du « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'ONU pour la période 2007-2009 » pour le calcul de la cotisation des 11 groupes d'Etats membres, allant de « 0 » à « 10 ». Le nouveau « Barème des quotes-parts pour la période 2010-2012 » devrait être adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies fin 2009. Cependant, afin de publier les cotisations pour les quatre années à venir, l'UICN continuera d'employer le « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'ONU pour la période 2007-2009 » jusqu'en 2012. A partir de 2013, les cotisations des Etats membres pour la période suivante (2013-2016) seront réajustées conformément au nouveau « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'ONU pour la période 2010-2012 ».

Pour des informations complémentaires, veuillez contacter votre Bureau régional ou national le plus proche ou l'Unité des membres au siège de l'UICN à Gland, Suisse : [membership@iucn.org](mailto:membership@iucn.org)

L'Unité des membres  
1<sup>er</sup> décembre 2008

# Catégories de membres

Les membres de l'UICN sont regroupés en trois catégories, telles que définies par les articles 4 et 5 des Statuts de l'Union. A chaque catégorie correspond une échelle de cotisations.

Catégorie A: (a) Etats et organismes gouvernementaux ;  
(b) Organisations d'intégration politique et/ou économique.

Catégorie B: (c) Organisations non gouvernementales nationales ;  
(d) Organisations non gouvernementales internationales ; et

Catégorie C: (e) Membres affiliés.

## Cotisations

### Catégorie A (a): Etats

L'échelle de cotisations pour les Etats membres comprend 11 groupes. Voir le chapitre 4 – *Liste des pays*, à la fin de ce guide.

Tableau 1: Etats

Groupe	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
2009	7 326	14 652	29 309	48 469	74 321	111 479	170 546	233 005	277 812	372 806	466 009
2010	7 414	14 828	29 660	49 050	75 213	112 816	172 592	235 801	281 146	377 279	471 602
2011	7 496	14 991	29 987	49 590	76 040	114 057	174 491	238 395	284 238	381 430	476 789
2012	7 548	15 096	30 196	49 937	76 572	114 856	175 712	240 064	286 228	384 100	480 127

Les cotisations sont exprimées en francs suisses (CHF).

Depuis 1986, l'UICN se sert du « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'ONU » pour le calcul des groupes et montants des cotisations des Etats membres. Il est toutefois important de noter que l'UICN n'applique pas directement les taux du barème de l'ONU ; elle élabore sa propre échelle mobile pour définir les groupes et montants des cotisations en regroupant les pays selon la quote-part de leur contribution au budget de l'ONU. L'échelle de groupes en vigueur servant à la fixation des cotisations des Etats membres de l'UICN a été adoptée par le 2<sup>e</sup> Congrès mondial de la nature (Amman, 2000) et comprend 11 groupes, allant de « 0 » à « 10 », comme indiqué au tableau 2.

Tableau 2: Echelle mobile des Etats membres de l'UICN et quote-part correspondante du budget ONU:

LES ETATS MEMBRES DE L'UICN APPARTENANT AUX GROUPES:	QUOTE-PART DU BUDGET ONU:			
0			Moins de	0,01%
1		Plus de	0,01%	jusqu'à 0,05%
2		Plus de	0,05%	jusqu'à 0,07%
3		Plus de	0,07%	jusqu'à 0,11%
4		Plus de	0,11%	jusqu'à 0,19%
5		Plus de	0,19%	jusqu'à 0,35%
6		Plus de	0,35%	jusqu'à 0,67%
7		Plus de	0,67%	jusqu'à 1,31%
8		Plus de	1,31%	jusqu'à 2,59%
9		Plus de	2,59%	jusqu'à 5,15%
10		Plus de	5,15%	
	CORRESPONDENT A DES ETATS DONT LA QUOTE-PART DU BUDGET ONU EST DE:			

## Catégorie A (a): Organismes gouvernementaux

Pour un organisme gouvernemental, le groupe de cotisation est le même que celui de l'Etat où il se trouve.

Les organismes gouvernementaux comprennent deux groupes, A et B :

Groupe A : organismes gouvernementaux d'un pays où l'Etat EST membre de l'UICN.

Groupe B : organismes gouvernementaux d'un pays où l'Etat N'EST PAS membre de l'UICN.

Les cotisations des organismes gouvernementaux des groupes A et B se trouvent respectivement dans les tableaux 3 et 4.

### Organismes gouvernementaux - Groupe A:

Tableau 3: Organismes gouvernementaux - A

Groupe	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
2009	2 232	2 232	2 232	2 232	2 232	3 345	5 116	6 990	8 337	11 183	13 979
2010	2 258	2 258	2 258	2 258	2 258	3 385	5 177	7 074	8 437	11 317	14 147
2011	2 283	2 283	2 283	2 283	2 283	3 422	5 234	7 152	8,530	11 441	14 302
2012	2 299	2 299	2 299	2 299	2 299	3 446	5 271	7 202	8 590	11 522	14 402

*Les cotisations sont exprimées en francs suisses (CHF)*

Le montant des cotisations d'un organisme gouvernemental d'un pays où l'Etat EST membre de l'UICN est de 3% de la cotisation de l'Etat concerné, à l'exception des organismes gouvernementaux des groupes « 0 » à « 3 », dont la cotisation est fondée sur le taux du groupe 4. Pour connaître le groupe de cotisations auquel appartient votre organisme, veuillez vous reporter au chapitre 4 – *Liste des pays*, à la fin de ce guide.

### Organismes gouvernementaux – Groupe B:

Tableau 4: Organismes gouvernementaux - B

Groupe	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
2009	3 663	3 663	7 328	12 117	18 579	27 870	42 635	58 252	69 452	93 203	116 502
2010	3 707	3 707	7 416	12 263	18 802	28 205	43 147	58 951	70 286	94 321	117 900
2011	3 748	3 748	7 498	12 397	19 009	28,515	43 622	59 600	71 059	95 359	119 197
2012	3 774	3 774	7 550	12 484	19 142	28 714	43 927	60 017	71 556	96 026	120 031

*Les cotisations sont exprimées en francs suisses (CHF)*

Dans des pays où l'Etat N'EST PAS membre de l'UICN, l'organisme gouvernemental paie 25% du montant des cotisations qui seraient dues par l'Etat s'il était membre, à l'exception du groupe « 0 », dont la cotisation est la même que celle du groupe 1. Pour connaître le groupe de cotisations auquel appartient votre organisme, veuillez vous reporter au chapitre 4 – *Liste des pays*, à la fin de ce guide.

## Catégorie A (b): Organisations d'intégration politique et/ou économique

Le montant des cotisations dues par les organisations d'intégration politique et/ou économique est équivalent à la moyenne obtenue en additionnant les cotisations payables par chacun des Etats composant l'organisation et en divisant ce total par le nombre d'Etats qui constituent l'organisation concernée.

## Catégories B (c) et B (d): Organisations non gouvernementales nationales et internationales

Les cotisations des ONG nationales et internationales figurent au tableau 5.

Tableau 5: ONG nationales et internationales

Groupe	Dépenses opérationnelles Dollars US	Echelle des cotisations 2009 (CHF)	Echelle des cotisations 2010 (CHF)	Echelle des cotisations 2011 (CHF)	Echelle des cotisations 2012 (CHF)
1	Moins de 100 000	420	425	430	433
2	100 000 à 500 000	673	681	689	694
3	500 000 à 1 million	1 263	1 278	1 292	1 301
4	1 M à 2 M	2 528	2 558	2 587	2 605
5	2 M à 4 M	5 054	5 115	5 171	5 207
6	4 M à 6 M	8 423	8 524	8 618	8 678
7	6 M à 8 M	11 792	11 933	12 064	12 149
8	8 M à 10 M	15 161	15 343	15 512	15 621
9	Plus de 10 M	20 215	20 458	20 683	20 828

*Les cotisations sont exprimées en francs suisses (CHF)*

L'échelle de cotisations des organisations non gouvernementales nationales et internationales comprend neuf groupes. Les cotisations des ONG nationales et internationales sont calculées sur la base des dépenses opérationnelles de l'organisation, définies comme les dépenses liées aux activités ordinaires, de type récurrent et annuel. Les dépenses opérationnelles ne comprennent pas des investissements ponctuels ni des frais de projets importants, par exemple pour des projets financés par des donateurs. Les organisations membres et candidates doivent communiquer les informations financières pertinentes, dont les budgets annuels, afin de permettre au Secrétariat de l'UICN de déterminer le groupe de cotisation auxquelles elles appartiennent.

### Catégorie C: (e) Membres affiliés

Les cotisations des membres affiliés sont portées sur le tableau 6.

Tableau 6: Membres affiliés

Groupe	2009	2010	2011	2012
Affiliés	2,528	2,558	2,587	2,605

*Les cotisations sont exprimées en francs suisses (CHF)*

Tous les membres affiliés paient le même montant, tel qu'indiqué ci-dessus. Les membres affiliés n'ont pas le droit de vote au Congrès mondial.

## Paiement des cotisations

### Quand les cotisations sont-elles payables?

Les cotisations sont payables le premier jour de chaque année civile. Les factures, libellées en francs suisses, sont préparées et envoyées pendant le dernier trimestre de l'année précédente.

### Comment peut-on payer les cotisations ?

#### Membres

Les cotisations sont payables en francs suisses ou toute autre monnaie librement convertible conformément aux échelles fixées par le Congrès mondial de la nature. Dans les pays où l'UICN est représentée par un Bureau régional, national ou de projet, les cotisations peuvent être réglées au Bureau de l'UICN en monnaie locale.

## Candidats

Un dépôt équivalent à la cotisation de Membre intégrale pour l'année courante est payable au moment de la soumission de la demande d'adhésion. Cependant, une fois le nouveau Membre admis, la cotisation pour l'année en cours sera calculée au pro rata, à compter du mois suivant l'admission. La facture pour la deuxième année civile d'adhésion tiendra compte de la différence entre le montant du dépôt initial et celui de la cotisation au prorata de la première année. Le dépôt de cotisation sera remboursé intégralement si la demande est rejetée.

## Modalités de paiement

Les cotisations des membres et les dépôts des candidats à l'adhésion peuvent être réglés par chèque à l'ordre de l'UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (à envoyer au siège mondial ou à n'importe quel Bureau régional ou national), par carte American Express, Visa ou MasterCard, ou par virement bancaire sur les comptes ci-dessous :

**UICN, Union internationale pour la  
conservation de la nature et des  
ressources naturelles**

**UBS S.A.  
Place St. François 16  
CH- 1002 Lausanne  
Suisse**

**Code Swift : UBSWCHZH80A**

**Compte n°: 243-335.035.01W (Franc suisse - CHF)  
IBAN CH23 0024 3243 3350 3501 W**

**Compte n°: 243-335.035.60Y (Dollar - USD)  
IBAN CH40 0024 3243 3350 3560 Y**

**Compte n°: 243-335.035.61B (Euro - EUR)  
IBAN CH95 0024 3243 3350 3561 B**

**Compte n°: 243-335.035.64C (Livre sterling - GBP)  
IBAN CH19 0024 3243 3350 3564 C**

## Numéro de membre

---

Chaque membre de l'UICN reçoit un numéro de membre lors de son admission. Veuillez mentionner ce numéro lors du paiement de vos cotisations, ainsi que pour toute correspondance. Si vous ne connaissez pas votre numéro de membre, veuillez contacter [membership@iucn.org](mailto:membership@iucn.org).

Pour des informations complémentaires, veuillez contacter votre Bureau régional ou national le plus proche, ou :

UICN  
Unité des membres  
Rue Mauverney 28  
CH-1196 Gland, Suisse  
Tél : ++41 22 999 00 00  
Fax : ++41 22 999 00 02  
Courriel : [membership@iucn.org](mailto:membership@iucn.org)  
Internet : [www.iucn.org/about/union/members/](http://www.iucn.org/about/union/members/)

# Groupes de cotisation UICN pour les Etats membres

(sur la base du barème des quotes-parts des Etats membres pour la répartition des dépenses de l'ONU 2007 à 2009)

## GROUPE "0"

Afghanistan  
Albanie  
Andorre  
Angola  
Antigua et Barbuda  
Arménie  
Azerbaïdjan  
Barbade  
Belize  
Bénin  
Bhoutan  
Bolivie  
Bosnie/Herzégovine  
Burkina Faso  
Burundi  
Cambodge  
Cameroun  
Cap Vert  
Comores  
Congo  
Corée (R.P.D.)  
Côte d'Ivoire  
Djibouti  
Dominique  
Erythrée  
Ethiopie  
Ex-République  
Yougoslave de  
Macédoine  
Fidji  
Gabon  
Gambie  
Géorgie  
Ghana  
Grenade  
Guinée  
Guinée-Bissau  
Guinée Equatoriale  
Guyana  
Haïti  
Honduras  
Iles Marshall  
Iles Salomon  
Kiribati  
Kirghizistan  
Lao (République  
Populaire  
Démocratique)  
Lesotho  
Libéria  
Madagascar  
Malawi  
Maldives  
Mali  
Mauritanie  
Micronésie (Etats Fédérés  
de)  
Moldova  
Mongolie  
Monténégro

Mozambique  
Myanmar  
Namibie  
Nauru  
Népal  
Nicaragua  
Niger  
Ouganda  
Ouzbékistan  
Palau  
Papouasie-Nouvelle-  
Guinée  
Paraguay  
République Centrafricaine  
République Démocratique  
du Congo  
Rwanda  
Saint-Marin  
Saint Sièges  
Sainte-Lucie  
Samoa  
Sao Tomé-et-Principe  
Sénégal  
Seychelles  
Sierra Leone  
Somalie  
St Kitts-et-Nevis  
St Vincent-et- Grenadines  
Surinam  
Swaziland  
Tadjikistan  
Tanzanie  
Tchad  
Timor-Leste  
Togo  
Tonga  
Turkmenistan  
Tuvalu  
Vanuatu  
Yemen  
Zambie  
Zimbabwe

## GROUPE 1

Bahamas  
Bahrein  
Bangladesh  
Belarus  
Botswana  
Brunei Darussalam  
Bulgarie  
Chypre  
Costa Rica  
El Salvador  
Equateur  
Estonie  
Guatemala  
Irak  
Islande  
Jamaïque

Jordanie  
Kazakhstan  
Kenya  
Lettonie  
Liban  
Liechtenstein  
Lituanie  
Malte  
Maroc  
Maurice  
Monaco  
Nigéria  
Panama  
République Arabe  
Syrienne  
République Dominicaine  
Serbie  
Soudan  
Sri Lanka  
Trinité et Tobago  
Tunisie  
Ukraine  
Uruguay  
Vietnam

## GROUPE 2

Croatie  
Cuba  
Jamahiriya Arabe  
Lybienne  
Oman  
Pakistan  
Pérou  
Philippines  
Roumanie  
Slovaquie

## GROUPE 3

Algérie  
Colombie  
Egypte  
Luxembourg  
Qatar  
Slovénie

## GROUPE 4

Chili  
Indonésie  
Iran (République  
Islamique de)  
Koweït  
Malaisie  
Thaïlande

## GROUPE 5

Afrique du Sud  
Argentine  
Emirats Arabes Unis  
Hongrie  
Nouvelle Zélande  
République Tchèque  
Singapour  
Vénézuéla

## GROUPE 6

Finlande  
Grèce  
Inde  
Irlande  
Israël  
Pologne  
Portugal  
Turquie

## GROUPE 7

Arabie Saoudite  
Autriche  
Belgique  
Brésil  
Danemark  
Fédération de Russie  
Norvège  
Suède

## GROUPE 8

Australie  
Corée, République de  
Mexique  
Pays-Bas

## GROUPE 9

Canada  
Chine  
Espagne  
Italie

## GROUPE 10

Allemagne  
Etats-Unis d'Amérique  
France  
Japon  
Royaume-Uni  
Suisse



## **La mission de l'UICN**

« Influencer, encourager et aider les sociétés du monde entier à conserver l'intégrité et la diversité de la nature et à garantir l'utilisation équitable et écologiquement durable des ressources naturelles. »

## **Statuts de l'UICN, article 2**



## **SIEGE MONDIAL**

Unité des membres  
Rue Mauverney 28  
1196 Gland, Suisse  
Tél. : ++41 22 999 00 00  
Fax : ++41 22 999 00 02  
Courriel : [membership@iucn.org](mailto:membership@iucn.org)  
Internet : [www.iucn.org/about/union/members/](http://www.iucn.org/about/union/members/)